



La Société Générale présente : la banque en France

On est là pour vous aider



LES DIFFÉRENTS COMPTES

LE COMPTE COURANT, OU COMPTE À VUE

1 FONCTIONNEMENT

- Il est presque toujours à la base de votre relation avec la banque. C'est généralement sur ce compte que viennent s'enregistrer vos ressources et vos dépenses quotidiennes. Il fonctionne selon les modalités décrites dans votre convention de compte, laquelle précise les modalités d'obtention et de fonctionnement des moyens de paiement.
- Pour que le compte fonctionne normalement, il doit être suffisamment provisionné, de façon à ce que le solde de votre compte permette le paiement des opérations qui s'y présentent. Votre compte doit normalement présenter un solde créditeur. Avec l'accord préalable de la banque, le solde de votre compte peut être débiteur sous certaines conditions.

En cas d'insuffisance de provision du compte et d'utilisation abusive des moyens de paiement, ceux-ci peuvent vous être retirés. Si la banque refuse de payer des chèques que vous avez émis, faute de provision suffisante, il vous sera interdit d'en émettre d'autres pendant une durée de cinq ans, à moins que vous ne régularisiez la situation avant l'expiration de ce délai.

Il existe plusieurs manières d'approvisionner votre compte :

- **Le dépôt d'espèces** : votre compte est généralement immédiatement crédité.
- **La remise de chèque** : votre compte est crédité sous quelques jours, à l'issue d'un délai de traitement et sous réserve d'encaissement, c'est-à-dire à la condition que le chèque ne revienne pas impayé. Si tel est le cas, le compte est débité du montant du chèque.
- **Le virement reçu** : vous êtes le bénéficiaire du virement qui a été initié par le titulaire du compte d'où partent les fonds (ce peut être vous-même). Après traitement par la ou les banques, les fonds virés arrivent sur votre compte. Pour faciliter l'approvisionnement régulier de votre compte, pensez à y faire virer automatiquement tous vos revenus (salaires, pensions, loyers perçus, allocations...). La Société Générale ne facture pas l'ouverture d'un compte, le relevé de compte mensuel ni la remise et le paiement des chèques payables en métropole.



La Société Générale présente : la banque en France

2. LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

À l'ouverture de votre compte, votre Conseiller vous remet un relevé d'identité bancaire qui comporte les références indispensables à toute opération sur votre compte. Vous trouverez également des relevés d'identité bancaire à la fin de votre chéquier et sur votre relevé de compte.

Le relevé d'identité bancaire mentionne l'identifiant national de votre compte (le RIB) qui permet la réalisation de vos opérations en France. Pour faciliter la réalisation de vos opérations transfrontalières, sont également indiqués l'identifiant international de votre compte (l'IBAN) et l'identifiant international de la Société Générale (le BIC).

En cas de transfert de votre compte dans une autre Agence Société Générale, votre numéro de compte ne change pas. Vous échappez ainsi à de nombreuses et fastidieuses formalités administratives.

Le relevé d'identité bancaire peut vous être utile à plusieurs occasions :

- mise en place d'un versement automatique sur votre compte courant (prestations sociales, salaires...),
- pour vos paiements par avis de prélèvement (EDF GDF, téléphone mobile...).

Véritable carte d'identité bancaire, le relevé d'identité bancaire vous sera demandé lors de toutes vos opérations dans votre Agence.

3. LE DÉCOUVERT

Le découvert en compte est un crédit court terme consenti par le banquier qui a pour effet de rendre votre compte débiteur.

Un découvert ponctuel peut trouver son origine dans le règlement d'un chèque ou d'un prélèvement qui s'est présenté sur votre compte alors que la provision n'était pas suffisante et cela sans qu'il y ait eu accord écrit préalable de la banque. Avec l'accord préalable de la banque, vous pouvez également bénéficier d'une "facilité de caisse" vous permettant de pallier des difficultés de trésorerie de faible montant et de courte durée. Elle peut n'être valable que pour une position débitrice de quelques jours par mois ou plus selon les banques.

À la Société générale, le montant de votre facilité de caisse est précisé dans les conditions particulières. Sa durée d'utilisation ne doit pas excéder 15 jours (consécutifs ou non), par mois calendaire. En cas d'utilisation, des agios sont décomptés selon le taux en vigueur (T.E.G. de 18,17 % au 01/08/2006).

Les agios regroupent l'ensemble des intérêts débiteurs, perçus par la banque à l'occasion d'une opération débitrice telle que le découvert en compte. Ils sont calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert. Aux agios, s'ajoutent les frais et les commissions. Pour réduire, voire même supprimer vos agios lorsque vous êtes à découvert, la Société Générale vous propose Piano, un complément à votre facilité de caisse.

LES COMPTES D'ÉPARGNE

Il existe différents comptes d'épargne en France. Votre Conseiller peut vous aider à choisir la solution la plus appropriée selon vos besoins d'épargne, vos projets d'investissement, et votre imposition (notamment en fonction de votre situation fiscale).

LES LIVRETS D'ÉPARGNE

En plus de votre compte courant, vous pouvez ouvrir divers comptes d'épargne tels que :

- le "Compte pour le Développement Industriel (Codévi)", un compte défiscalisé jusqu'à 4 600 € (9 200 € pour un couple) si vous êtes un résident français et qui vous garantit une épargne disponible à tout moment.
- le "Compte sur Livret (CSL)" sur lequel le montant des versements n'est pas plafonné et qui rapporte des intérêts. Votre argent est disponible à tout moment.

- Le "Livret Jeune", que vous pouvez ouvrir si vous résidez en France à titre habituel et que vous avez entre 12 et 25 ans. Il propose une rémunération attractive nette d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

LES PLACEMENTS À TAUX GARANTIS

Les "Comptes à Terme" et le "Plan d'Épargne Logement (PEL)", vous assurent une rémunération connue à l'avance pour une durée de placement déterminée.

LES MOYENS DE PAIEMENT

LE CHÈQUE

Contrairement à beaucoup de pays, le chèque est un moyen de paiement utilisé régulièrement en France. La personne à laquelle vous remettez un chèque en paiement peut vous demander une pièce d'identité. À la Société Générale, vous pouvez choisir votre chéquier parmi 3 modèles disponibles et nous le renouvelons automatiquement : il est alors mis à votre disposition dans l'Agence Société Générale de votre choix ou bien vous est adressé en recommandé.

BANK CARD

En France, la carte bancaire est un partenaire de tous les instants. Elle vous permet, si vous choisissez une Carte VISA ou MASTERCARD, de :

- retirer des espèces 24h/24 dans l'un des 663 000 distributeurs de billets des réseaux internationaux (dont 35 000 en France) : le montant des retraits est débité de votre compte courant au jour le jour ;
- de régler vos achats en euros et en toute devise chez plus de 21 millions de commerçants dans le monde, en paiement de proximité ou à distance : le montant de vos dépenses peut être débité de votre compte courant au jour le jour (débit immédiat) ou mensuellement (débit différé).

En France, la quasi totalité des opérations (retraits et paiements chez les commerçants) se font avec frappe du code secret attaché à la carte. L'usage du code secret tend également à se généraliser dans de nombreux pays (en remplacement de la signature de facture papier). Ce code secret (PIN-Numéro d'Identification Personnelle) vous est envoyé lors de votre adhésion. À la Société Générale vous pouvez également choisir votre code confidentiel.

Personne n'est en droit de vous demander votre code : ni la Société Générale, ni le centre d'opposition, ni les services de police. Votre code secret ne doit jamais être noté et lorsque vous le composez, protégez-vous des regards indiscrets.

Il existe toute une famille de cartes, de la plus simple à la plus sophistiquée. Elle peut permettre les retraits uniquement ou bien les paiements et les retraits. Elle peut être à débit immédiat, à débit différé, ou de crédit, nationale ou internationale, dotée ou non de services complémentaires (assurances / assistances).

À la Société Générale, vous pouvez choisir entre :

CARTE VISA PREMIER

La carte loisirs

Bien plus qu'une simple carte bancaire, la Carte Visa Premier assure votre tranquillité dans tous vos loisirs.

Vous partez en vacances ? En payant avec votre Carte Visa Premier, vous êtes mieux couvert s'il y a un problème : un voyage annulé au dernier moment, des bagages perdus, un accident avec un véhicule de location, une jambe cassée en skiant...

Vous aimez sortir, bouger, improviser une soirée ? Les services Privilèges de votre carte vous aident à organiser vos voyages, vos lectures ou vos spectacles. Vous pouvez souscrire votre Carte Visa Premier directement sur www.particuliers.societegenerale.fr



La Société Générale présente : la banque en France

CARTE BLEUE VISA



La carte liberté

La Carte Bleue Visa est la solution pour être libre de retirer des espèces et régler vos achats, aussi bien en France qu'à l'étranger. Vous choisissez la formule : carte à débit immédiat (dépenses débitées au jour le jour) ou la carte à débit mensuel. Et si vous partez en voyage, vous êtes couvert par Europe Assistance, vous et votre famille, que vous ayez réglé ou non avec la carte.

CARTE BLEUE NATIONALE



La carte simplicité

Avec une Carte Bleue nationale en poche, c'est simple, vous n'avez plus à vous soucier d'avoir du liquide sur vous : vous pouvez retirer de l'argent dans un distributeur de billets ou payer directement vos achats, partout en France où le logo CB est affiché. Et vous maîtrisez vos dépenses : à chaque utilisation, votre compte est débité immédiatement.

NB : les plafonds de paiements et de retraits sont personnalisables avec votre Conseiller

LA CARTE DE CRÉDIT

C'est une carte de paiement qui permet à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit préalablement et contractuellement défini.

L'utilisation de la carte de crédit en France n'est pas aussi répandue que la carte bancaire. De nombreuses cartes de crédit sont proposées par les grands magasins mais aussi par les établissements de crédit. Il existe une carte de crédit à la Société Générale qui s'appelle "Alterna"⁽¹⁾. Elle vous garantit :

- la maîtrise de votre budget : vos dépenses étalées sur plusieurs mois avec des mensualités de remboursement connues à l'avance ;
- la simplicité d'un moyen de paiement universel, la Carte Bleue Visa, qui vous permet de régler vos achats ou de retirer des espèces en toute discrétion ;
- des virements sur votre compte courant pour faire face aux imprévus ou répondre à vos envies.

Conditions financières de l'utilisation⁽¹⁾ de l'ouverture de crédit renouvelable Alterna : pour un achat de 500 EUR, en cas de première utilisation, pour ce seul achat, vous réglez 13 mensualités de 40 EUR (hors assurances facultatives) et une 14^e de 26,22 EUR. T.E.G. annuel révisable : 15,80%, hors assurance D.I.T facultative. Coût total du crédit : 46,22 EUR. Conditions en vigueur au 01/08/06.

(1) Ouverture de crédit d'un an renouvelable consentie sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre filiale Sogéfinancement S.A.S. prêteur, 59 avenue de Chatou 92853 Rueil-Malmaison Cedex. 394 352 272 RCS Nanterre et après expiration des délais légaux. Le coût total du crédit varie en fonction de la durée et du montant utilisé. Coût de la Carte Alterna au 01/08/06 : 22 EUR par an, 16 EUR par an si vous possédez déjà une carte de paiement Société Générale ou 8 EUR par an si vous êtes titulaire de JAZZ.

